

<https://cnpjdpi.org/Contre-l-apartheid-sanitaire-d-Israel-Signez-la-petition-europeenne.html>

Contre l'apartheid sanitaire d'Israël ! Signez la pétition européenne

- Communiqués -

Date de mise en ligne : mardi 13 avril 2021

**Copyright © Collectif National pour une Paix Juste et Durable entre
Palestiniens et Israéliens - Tous droits réservés**

La situation sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 est dramatique en Cisjordanie occupée et à Gaza sous blocus. Les hôpitaux ont dépassé 100% de leur capacité. Des malades ne peuvent être pris en charge. Le matériel médical manque, le nombre de personnes gravement atteintes du virus et ayant besoin de respirateurs est en constante évolution.

Au 28 mars, on y comptait plus de 260.000 cas confirmés depuis mars 2020 et 2834 décès pour une population d'environ 5 millions.

Le Premier ministre Benjamin Netanyahu avait prévu d'exporter ses vaccins excédentaires dans certains pays amis, alors que l'article 56 de la quatrième Convention de Genève prévoit expressément que l'occupant a le devoir de veiller à la santé publique dans le territoire occupé, « notamment en adoptant et en appliquant les mesures prophylactiques et préventives nécessaires pour combattre la propagation des maladies contagieuses et des épidémies ».

Ce devoir comprend la fourniture de tout le matériel nécessaire, l'achat et la distribution de vaccins à la population palestinienne au même niveau que la population israélienne. Au contraire, Israël empêche l'acheminement de matériels vers les territoires occupés, et même détruit des structures de soins comme à Hébron en juillet 2020.

Nous, organisations membres du CNPJ DPI, n'acceptons pas cette situation d'apartheid sanitaire, comme nous refusons la politique de colonisation, d'occupation, de blocus et d'apartheid qu'Israël fait subir au peuple palestinien.

Une résolution intitulée « Situation des droits de l'homme dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et obligation de garantir les principes de responsabilité et de justice » vient d'être adoptée par le Conseil des droits de l'homme des Nations-Unies, en faveur de laquelle la France a voté.

Cette résolution, malheureusement non coercitive, « engage Israël, Puissance occupante, à respecter immédiatement les obligations qui lui incombent au regard du droit international à l'égard de [la] population occupée protégée et à garantir l'accès aux vaccins contre la maladie à coronavirus (COVID-19) dans le Territoire palestinien occupé ».

[>> Retrouvez la résolution](#)

Le collectif national pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens, réuni le 25 mars dernier à Paris, a décidé de relayer la pétition « Covid-19 en Israël et Palestine : non à l'apartheid sanitaire », lancée par l'Association France Palestine Solidarité et la Coordination européenne des comités et associations pour la Palestine.

[>> Voir la pétition](#)

Nous demandons à l'Union européenne et plus particulièrement à la France de rappeler fermement à Israël ses obligations de puissance occupante selon le droit international, en matière de santé, et de suspendre l'accord d'Association Union européenne-Israël, tant que ces obligations ne seront pas remplies.

Paris, le 1er avril 2021